



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Nº de résolution

Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, le lundi 9 septembre 2024 a lieu à la salle de l'Espace 415 la séance ordinaire de notre conseil à 19h00

Sont présents :

Messieurs : Marc-André Routhier, Sébastien Grondin, René Breton, Dominic Parent et Richard Lefrançois.

Sous la présidence de Mme Andrée Gosselin, mairesse.

Sont également présents : Mme Caroline Levasseur, greffière-trésorière adjointe et M. Éric Guay, Responsable des travaux publics.

Sont absents : Mme Sonia Tardif Directrice générale/greffière-trésorière et Mme Valérie Gagnon, siège Nº2.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 12 août 2024
 - 2.2. Affaires découlant du dernier procès-verbal
 - 2.3. Adoption des comptes du mois
 - 2.4. Résolution adoptant les dépenses incompressibles
 - 2.5. Correspondance
 - 2.6. Période de questions
 - 2.7. Rapport de la MRC
 - 2.8. Rapport du responsable des travaux publics
- 3. RÉGLEMENTATION**
 - 3.1. Loi 25 – adoption de la Politique de confidentialité
 - 3.2. Mise à jour de la Politique de prévention et de harcèlement
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1. Médial Conseil Santé et Sécurité – Entente de services
 - 4.2. Embauche au poste de Directeur général par intérim – Addenda Nº2
 - 4.3. Embauche au poste de Responsable des finances et chargé de projets - Addenda Nº2
- 5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 5.1. TECQ 2019-2024 – Programmation Nº 8 (coût des travaux réalisés Rte des Érablières et Rte Tardif)
 - 5.2. Ouverture d'un compte chez Dépanneur 269 à Pontbriand (essence)
- 6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 6.1. CPTAQ – demande d'aliénation lot 6 460 264 – Délices Dubois S.E.N.C.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N^o de résolution

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. Sanitaire Fortier – Octroi de contrat pour la collecte et le transport des déchets

7.2. Collecte des résidus verts le 21 et 28 octobre ainsi que le 4 novembre 2024 (jardin, feuilles mortes, etc.)

8. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

8.1. Demande de remboursement frais non-résident – Cédric Gosselin

8.2. Demande de remboursement frais non-résident – Maryline Corbin

8.3. Demande de remboursement frais non-résident – Lysanne Lagacé (3)

8.4. Offre d'emploi – Surveillance patinoire et tubes à neige

8.5. Achat d'un ordinateur de bureau pour la bibliothèque

9. COMITÉS DES ÉLUS

9.1. TRAVAUX PUBLICS

9.2. LOISIRS

9.3. INCENDIE ET INFRASTRUCTURES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. VARIA

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

207-09-24

Proposée par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

2.1. ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

208-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

2.2. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

La mairesse en a fait le suivi.

2.3. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N^o de résolution

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil ;

209-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén.	43 004.82\$
Incendie :	10 464.91\$
Sécurité :	288.03\$
Voirie	86 273.79\$
Hygiène du milieu :	18 132.36\$
Santé	0\$
Urbanisme :	14 577.50\$
Loisirs :	41 760.98\$
Salaires :	27 257.14\$
TOTAL :	241 759.53\$

2.4. RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

210-09-24

Proposée par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

2.5. CORRESPONDANCE

Il n'y a pas de correspondance.

2.6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andréa Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

2.7. RAPPORT DE LA MRC

Mme Andréa Gosselin mentionne qu'il n'y a pas de rapport à faire vu qu'il n'y a pas eu de réunion au mois d'août.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Nº de résolution

2.8. RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Éric Guay fait le rapport des travaux réalisés au cours du mois d'août et ceux à venir.

3. RÉGLEMENTATION

3.3. Loi 25 – adoption de la Politique de confidentialité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A-2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

CONSIDÉRANT QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité*;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds.

211-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds adopte la politique de confidentialité concernant la protection des renseignements personnels.

3.4. Mise à jour de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Nº de résolution

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a adopté une telle politique le 7 janvier 2019 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

212-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 7 janvier 2019 ;

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Médial Conseil Santé et Sécurité – Entente de services

213-09-24

Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte la soumission Médial Conseil Santé et Sécurité reçu mois d'août 2024 pour la rédaction des documents relatif au cadencage et la protection respiratoire au montant de 1880.00 \$ taxes en sus.

4.2. Embauche au poste de Directeur général/ greffier-trésorier par intérim – Addenda Nº2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé par un affichage à l'interne pour le poste à combler de directeur général et greffier trésorier par intérim pour une période d'un an ;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Nº de résolution

214-09-24

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis de démission de monsieur Anthony Cyr au poste de travail de responsable des finances et chargée de projet à compter du 13 octobre 2024;

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Anthony Cyr soit engagé à titre de Directeur général / greffier-trésorier par intérim à la municipalité de Saint-Jacques de Leeds selon l'addenda no 2 au contrat de travail signé entre les deux (2) parties;

QUE l'emploi soit pour une période d'un an à compter du 14 octobre 2024;

QUE la mairesse soit autorisée, et il l'est par les présentes, à signer l'addenda no 2 au contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds;

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

4.3. Embauche au poste de Responsable des finances et chargée de projet - Addenda Nº2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis de démission de monsieur Anthony Cyr au poste de travail de responsable des finances et chargée de projet à compter du 13 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé par un affichage à l'interne pour le poste de responsable des finances et chargée de projet à combler à compter du 14 octobre 2024 ;

215-09-24

Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Sonia Tardif soit engagée à titre de Responsable des finances et chargée de projet à la municipalité de Saint-Jacques de Leeds selon l'addenda no 2 au contrat de travail signé entre les deux (2) parties;

QUE la mairesse soit autorisée, et il l'est par les présentes, à signer l'addenda no 2 au contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N^o de résolution

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

5.1. TECQ 2019-2024 – Programmation N^o8 (coût des travaux réalisés Rte des Érablières et Rte Tardif)

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

216-09-24

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n^o 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Nº de résolution

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version Nº 8 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridique.

5.2. Ouverture d'un compte chez Dépanneur 269 à Pontbriand (essence)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds n'a plus de poste à essence dans le village et doit s'approvisionner ailleurs en essence ;

217-09-24

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds procède à l'ouverture d'un compte chez Dépanneur 269 à Pontbriand.

6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1. CPTAQ – demande d'aliénation lot 6 460 264 – Délices Dubois S.E.N.C.

ATTENDU QUE la société en nom collectif Délices Dubois (ci-après «la propriétaire », propriétaire du lot 6 460 264 a fait une demande d'autorisation à la Commission de Protection des Territoires Agricoles du Québec, le 26 juillet 2024, dans le but de diviser et de vendre une partie de ce lot à des voisins contigus.

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite vendre 33.72 ha à son voisin contigu pour qu'il augmente sa production acéricole.

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite garder 7.15 ha afin d'augmenter sa production pomicole et débiter un élevage de bovins de type Long Horn.

ATTENDU QUE cette aliénation aura un impact positif sur les activités et les terres agricoles de la municipalité, puisqu'elle permettra l'agrandissement d'une érablière, l'augmentation de la superficie destinée au verger et le commencement d'une nouvelle activité agricole

ATTENDU QUE cette aliénation n'aura pas d'effets négatifs sur l'environnement, sur les ressources en eaux ou du sol du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

ATTENDU QUE ce lot respecte le règlement de lotissement numéro 174 de la municipalité.

ATTENDU QUE cette demande respecte le règlement de zonage numéro 175 de la municipalité.

218-09-24

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte d'appuyer la demande d'autorisation de la CPTAQ de Mme Cindy Gosselin et Rico Dubois concernant le lot 6 460 264.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Nº de résolution

QUE cette nouvelle résolution remplace la résolution 198-08-24.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. Sanitaire Fortier – Octroi de contrat pour la collecte et le transport des déchets

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) portant le numéro 2024-C-001 et ce, pour la gestion des déchets solides;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 3 juillet 2024, dans le cadre de l'appel d'offre public Nº 2024-C-001;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé une soumission dans les délais requis avant 10h00 le 3 juillet 2024 soit :

Entreprise	Montant avant taxes 2025-2027	Montant avant taxes 2025-2029
Service Sanitaire Denis Fortier Inc.	131 765.07 \$	211 284.03 \$
Service Sanitaire Denis Fortier Inc. (montant révisé)	124 381.68 \$	199 444.84 \$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, elle s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la négociation des prix qui a eu lieu le 14 août dernier;

CONSIDÉRANT l'offre révisée de Service Sanitaire Fortier Inc., si les municipalités acceptent de mélanger les déchets solides dans un même camion;

219-09-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

QUE le conseil accepte la soumission révisée reçue;

QUE le conseil octroi le contrat à l'entreprise Sanitaire Fortier pour la période 2025-2029, seul soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution de la gestion des déchets solides conformément aux documents de l'appel d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 199 444.84 \$ avant les taxes;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02-45110-446;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N^o de résolution

QUE les dépenses soient financées avec le fonds général.

7.2. Collecte des résidus verts : 21 et 28 octobre et 4 novembre 2024 (jardin, feuilles mortes, etc.)

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer à la politique gouvernementale qui vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles;

220-09-24

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE les travaux de ramassage des feuilles d'automne soient effectués de façon porte à porte sur les rues du village les lundis à compter du 21 octobre prochain.

QUE les résidents soient avisés que les résidus (feuilles, branches, jardins) soient déposés dans des sacs transparents.

QUE la municipalité s'occupe de faire les travaux nécessaires pour sécuriser le site où seront apportés les résidus récupérés.

8. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

8.1. Demande de remboursement frais non-résident – Cédric Gosselin

221-09-24

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu unanimement des conseillers présents que la municipalité rembourse un montant de 340.00 \$ à M. Cédric Gosselin pour les frais de non-résident pour le hockey.

8.2. Demande de remboursement frais non-résident – Maryline Corbin

222-09-24

Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. René Breton et résolu unanimement des conseillers présents que la municipalité rembourse un montant de 340.00 \$ à Mme Maryline Corbin pour les frais de non-résident pour le hockey.

8.3. Demande de remboursement frais non-résident – Lysanne Lagacé

223-09-24

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu unanimement des conseillers présents que la municipalité rembourse les montants suivant à Mme Lysanne Lagacé :

- 340.00 \$ pour Adam Boilard



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N^o de résolution

- 340.00 \$ pour Arielle Boilard
- 250.00 \$ pour Arthur Boilard

8.4. Offre d'emploi – Surveillance patinoire et tubes à neige

224-09-24

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité procède à l'affichage du poste de surveillant de la patinoire et des tubes à neige pour la saison 2024-2025.

8.5. Achat d'un ordinateur de bureau pour la bibliothèque municipale

225-09-24

Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité procède à l'achat d'un ordinateur de bureau avec accessoires au montant de 362.98 \$.

9. COMITÉS DES ÉLUS

9.1. TRAVAUX PUBLICS

9.1.1. N/A

9.2. LOISIRS

9.2.1. N/A

9.3. INCENDIE ET INFRASTRUCTURES

9.3.1. N/A

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andréa Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

11. VARIA

Mme Andréa Gosselin demande si les conseillers ont des points à discuter.

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

226-09-24

Proposée par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19h35.

Andréa Gosselin
Mairesse

Caroline Levasseur
Greffière-trésorière adjointe



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Nº de résolution

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale/greffière-
trésorière